

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



**Commune de
La Chapelle des Marais
(Loire-Atlantique)**

XXXX XXXX XXXX

L'an deux mil vingt-six, le 8 du mois d'AVRIL à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Nicolas BRAULT-HALGAND, Maire de la Chapelle des Marais.

Date de convocation : le 2 avril 2026

***Nombre de conseillers
en exercice : 27
présents : 27
votants : 27***

Appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Présents :

Nicolas BRAULT-HALGAND - Audrey BODET - Stéphanie BROUSSARD - Céline CHANTREL FOURE - Catherine CHAUSSE - Xavier DEHANT - Jacques DELALANDE - Nicolas DEUX - Davy GRIGRI - Christian GUIHARD - Mylène GUIHENEUF - Flavie HALGAND - Gwendoline HELLEC - Cyrille HERVY - Nathalie HERVY - Jean-François JOSSE - François LE GUICHET - Nadine LEMEIGNEN - Claire LE VELLY - Sébastien LOGODIN - Jonathan MARTIN - Lydia NICOLAS - Christelle PERRAUD - Gilles PERRAUD - Bertrand PITON - Matthieu SAJOT - Sandrine VIGNOL

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jonathan MARTIN est désigné secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

**D2026 04 30 – CONSTITUTION DES COMMISSIONS
MUNICIPALES - DESIGNATION DES MEMBRES**

Rapporteur : Nicolas BRAULT-HALGAND

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le Président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou, à plus bref délai, sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est proposé de constituer 8 Commissions Municipales.

Les commissions étudient les dossiers pour lesquelles elles ont été créées. Elles rendent compte de leurs travaux au Conseil Municipal et ne peuvent émettre que des avis. Elles n'ont aucun pouvoir décisionnel.

Vu l'article 8 du règlement intérieur, les membres du Conseil Municipal renoncent à l'unanimité au scrutin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT :

Décide de créer les 8 Commissions Municipales suivantes :

Citoyenneté - Relations avec les usagers - Communication
Président de droit : Nicolas BRAULT-HALGAND, Maire

Nombre de membres : 7

Sont élus :

- ↵ Flavie HALGAND
- ↵ Mylène GUIHENEUF
- ↵ Nathalie HERVY
- ↵ Bertrand PITON
- ↵ Nicolas DEUX
- ↵ Catherine CHAUSSE
- ↵ Sandrine VIGNOL

Environnement - Urbanisme - Entrepreneuriat
Président de droit : Nicolas BRAULT-HALGAND, Maire

Nombre de membres : 11

Sont élus :

- ↵ Jean-François JOSSE
- ↵ Jonathan MARTIN
- ↵ Gilles PERRAUD
- ↵ François LE GUICHET
- ↵ Claire LE VELLY
- ↵ Christian GUIHARD
- ↵ Flavie HALGAND
- ↵ Sandrine VIGNOL
- ↵ Sébastien LOGODIN
- ↵ Gwendoline HELLEC
- ↵ Matthieu SAJOT

Action sociale - Logement - Santé
Président de droit : Nicolas BRAULT-HALGAND, Maire

Nombre de membres : 8

Sont élus :

- ↵ Sandrine VIGNOL
- ↵ Catherine CHAUSSE
- ↵ Stéphanie BROUSSARD

- ↵ Flavie HALGAND
- ↵ Lydia NICOLAS
- ↵ Mylène GUIHENEUF
- ↵ Sébastien LOGODIN
- ↵ Claire LE VELLY

Vie Associative - Salles municipales - Sport

Président de droit : Nicolas BRAULT-HALGAND, Maire

Nombre de membres : 8

Sont élus :

- ↵ Cyrille HERVY
- ↵ Lydia NICOLAS
- ↵ Nicolas DEUX
- ↵ Xavier DEHANT
- ↵ Gilles PERRAUD
- ↵ François LE GUICHET
- ↵ Matthieu SAJOT
- ↵ Jacques DELALANDE

Petite Enfance - Enfance - Jeunesse - Vie Scolaire

Président de droit : Nicolas BRAULT-HALGAND, Maire

Nombre de membres : 7

Sont élus :

- ↵ Christelle PERRAUD
- ↵ Stéphanie BROUSSARD
- ↵ Céline CHANTREL FOURE
- ↵ Audrey BODET
- ↵ Jonathan MARTIN
- ↵ Nadine LEMEIGNEN
- ↵ Davy GRIGRI

Travaux - Patrimoine et Sécurité

Président de droit : Nicolas BRAULT-HALGAND, Maire

Nombre de membres : 9

Sont élus :

- ↵ Gilles PERRAUD
- ↵ Davy GRIGRI
- ↵ Xavier DEHANT
- ↵ Gwendoline HELLEC
- ↵ Cyrille HERVY
- ↵ Christian GUIHARD
- ↵ Jean-François JOSSE
- ↵ Jacques DELALANDE
- ↵ François LE GUICHET

Culture - Evènementiel - Attractivité

Président de droit : Nicolas BRAULT-HALGAND, Maire

Nombre de membres : 8

Sont élus :

- ↵ Nadine LEMEIGNEN

- ↪ Nathalie HERVY
- ↪ Christian GUIHARD
- ↪ Stéphanie BROUSSARD
- ↪ Catherine CHAUSSE
- ↪ Audrey BODET
- ↪ Céline CHANTREL FOURE
- ↪ Christelle PERRAUD

Finances - Ressources humaines

Président de droit : Nicolas BRAULT-HALGAND, Maire

Nombre de membres : 11

Sont élus :

- ↪ Bertrand PITON
- ↪ Flavie HALGAND
- ↪ Jean-François JOSSE
- ↪ Sandrine VIGNOL
- ↪ Cyrille HERVY
- ↪ Christelle PERRAUD
- ↪ Gilles PERRAUD
- ↪ Nadine LEMEIGNEN
- ↪ Xavier DEHANT
- ↪ Matthieu SAJOT
- ↪ Claire LE VELLY

Fait à la Chapelle des Marais

Le 9 avril 2026



Le Maire,
Nicolas BRAULT-HALGAND

Le Secrétaire de Séance
Jonathan MARTIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, sis 6 allée de l'île Gloriette, BP 24111, F-44041 Nantes Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut aussi être saisi, dans ce même délai, par l'application [telerecours citoyens accessible à partir du site \[www.telerecours.fr\]\(http://www.telerecours.fr\)](http://telerecours.citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr)